

**Syndicat Mixte Comtat Ventoux**  
**Hôtel de Communauté de la CoVe**  
**1171 av. Mt Ventoux, CS 30085**  
**84203 CARPENTRAS CEDEX**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical	
SEANCE DU 29 MARS 2024 à 10H	
Date de convocation : Mise en ligne le : <b>29 MARS 2024</b> Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 20 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 23	L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : absent	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : absent
Aurel : Excusé	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusé	Saint Christol : M. CAPDEGELLE	Vacqueyras : M. BERNARD
Beaumes de Venise : Mme PONGE	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : M. TENON	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : excusé	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte le Graveyron : excusée	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : Absent	Lafare : M. SOARD	Mazan : M. BONNET	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : excusé/ a donné pouvoir	La Roque Alric : absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Excusé	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : M. LEPATRE	Sarrians : absente	
Caromb : absente	Le Barroux : Mme BERTHOMIER	Monieux : excusé/ a donné pouvoir	Sault : RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur UGHETTO (Monieux) à Monsieur RANCHON. Monsieur BUSI (Ferrassières) à M. ROUET. Monsieur RASPAIL (Blauvac) à M. ROUX

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Ghislain ROUX a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N°03-2024: BUDGET PRIMITIF 2024 ; BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Gilles VEVE

Le comité syndical,

Vu l'article L.5711-1 et L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à la majorité des votes

Article unique :

Approuve le budget primitif 2024 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Ghislain ROUX



Le Président

Gilles VEVE



### BP 2024 - SYNDICAT MIXTE COMTAT VENTOUX

Dépenses d'investissement	BP 2024 crédits nouveaux	Recettes d'investissement	BP 2024crédits nouveaux
Etudes SCOT	55 000,04	FCTVA	4 556,00
		Subvention équipement Département	
		Subvention équipement Région	
		Amortissements	46 600,00
Q Part subventions virée au cpte de résultat	41 000,00	Virement de la section de fonctionnement	11 074,81
		Excédents de fonctionnement capitalisés	
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	33 769,23
<b>TOTAL</b>	<b>96 000,04</b>		<b>96 000,04</b>

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Recettes de fonctionnement	BP 2024
Dépenses de communication, de concertation et frais d'enquête publique	22 500,00	-Participation fonctionnement Ventoux Sud	43 151,00
Frais d'avocats	10 000,00		
Charges des mises à disposition de la CoVe	80 000,00	-Participation fonctionnement CoVe	111 991,00
Autres dépenses de fonctionnement (indemnités, fournitures...)	24 810,00		
Subvention accompagnement démarche Zéro Artificialisation Nette	8 000,00		
Dotations aux amortissements	46 600,00	Q Part subventions virée au cpte de résultat	41 000,00
-Virement à la section d'investissement	11 074,81	-excédent fonctionnement reporté	6 842,81
<b>TOTAL</b>	<b>202 984,81</b>		<b>202 984,81</b>